

POSITION DE L'AREPO SUR LA FEUILLE DE ROUTE DE LA STRATEGIE « DE LA FERME A LA TABLE »

L'Association des régions européennes pour les produits d'origine (AREPO) est un réseau de régions et d'associations de producteurs qui s'occupe des produits d'origine et des systèmes de qualité de l'UE. Elle représente 33 régions européennes et plus de 700 associations de producteurs pour plus de 50% des IG européennes.

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont des piliers essentiels de nos économies régionales et sont ancrés dans notre culture et notre identité. Ces deux secteurs jouent un rôle majeur dans le maintien de l'activité économique et sociale dans les zones rurales et sont donc essentiels pour préserver l'équilibre territorial au niveau régional. Toutefois, l'agriculture et l'industrie alimentaire contribuent également aux émissions de gaz à effet de serre et sont particulièrement concernées par les défis liés à l'atténuation des effets du changement climatique.

Dans ce contexte, l'AREPO plaide pour la création d'une politique alimentaire européenne véritablement durable, qui garantisse l'accès à une alimentation de qualité et durable à tous les citoyens européens, tout en assurant la sécurité et la souveraineté alimentaires, la protection de notre environnement et une vie décente pour les agriculteurs.

L'AREPO considère que la stratégie « De la ferme à la table » (F2F) et le nouveau « Pacte vert pour l'Europe » représentent une opportunité unique de promouvoir des systèmes agricoles et alimentaires plus équitables, démocratiques et durables, capables de lutter contre le changement climatique et de contribuer à la préservation de l'environnement, en poursuivant une approche ascendante et en renouvelant ainsi le lien entre les agriculteurs et les consommateurs.

LES REGIONS AU CŒUR DE LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UN SYSTEME AGROALIMENTAIRE DURABLE

Toutes les initiatives liées aux transitions agricoles et alimentaires durables sont le résultat d'expériences et de pratiques locales. Il est crucial d'établir un cadre commun et un ensemble d'outils au niveau européen, tout comme il est fondamental de pouvoir soutenir et adapter ces approches aux besoins des territoires afin de réaliser des changements à une plus grande échelle.

Nos régions sont depuis longtemps impliquées dans ces processus de transformation des systèmes agricoles et alimentaires, notamment à travers la gestion et la mise en œuvre des programmes régionaux de développement rural. Cette décentralisation va également dans le sens d'une démocratisation des politiques et des outils communautaires et permet de mieux répondre aux attentes des citoyens en encourageant le dialogue multi-acteurs au niveau local.

- **L'AREPO demande à la Commission européenne d'être associée à la mise en œuvre de la stratégie F2F**, notamment dans le cadre des prochaines consultations, mais aussi dans les différents organes et forums de gouvernance qui seront lancés au niveau de l'UE.
- **L'AREPO regrette l'absence d'une véritable dimension territoriale et régionale dans les propositions de la Commission pour la PAC post-2020.** Les objectifs de la future stratégie F2F ne pourront être atteints sans la réintroduction de cette logique territoriale dans la future PAC, qui est essentielle pour le déploiement des multiples approches de transitions agricoles et alimentaires durables.

- **L'AREPO appelle à la réintroduction de la notion d'Autorités Régionales de Gestion** pour la mise en œuvre des interventions de développement rural et **demande la pleine association des Régions à l'élaboration des Plans Stratégiques Nationaux** et aux organes de coordination mis en place par la Commission européenne.

LA POLITIQUE DE QUALITE DE L'UE : UN PILIER DE LA STRATEGIE « DE LA FERME A LA TABLE »

La **politique de qualité de l'UE** est une politique publique visant à fournir des **biens publics** à l'ensemble de la société européenne. En tant que telle, elle doit être considérée comme un **pilier majeur de la stratégie « de la ferme à la table »** pour une transition vers un système alimentaire européen durable.

En fait, la politique de qualité de l'UE contribue déjà à plusieurs objectifs fondamentaux de la stratégie F2F : répondre à la demande des citoyens pour des produits traditionnels répondant aux **normes les plus élevées possibles en matière de sécurité et de qualité des aliments** ; assurer la durabilité économique grâce à des conditions de concurrence loyale et à des **revenus plus élevés pour les producteurs** ; assurer une **production alimentaire durable** grâce à la protection des paysages ruraux et à la gestion et la reproduction durables des ressources naturelles ; et fournir une **communication claire aux consommateurs** concernant les caractéristiques et l'origine des produits. En outre, le mécanisme de traçabilité et de protection des indications géographiques (IG) représente un outil important et efficace pour **lutter contre la fraude alimentaire**.

Enfin, la protection des IG est souvent associée à la production de biens publics, tels que la conservation de la **biodiversité**, la contribution au **bien-être des animaux**, la protection du **patrimoine culturel**, le **développement** socioculturel et rural et la réduction de la pauvreté, en particulier dans les régions montagneuses et éloignées, où le secteur agricole représente une part importante de l'économie et où les coûts de production sont élevés.

Néanmoins, le potentiel des IG dans la fourniture de biens publics est encore sous-utilisé dans l'UE. Les décideurs politiques doivent accorder une attention renouvelée au renforcement de la politique de qualité de l'UE et à la maximisation de sa contribution à la stratégie F2F. La CE devrait donc s'employer à :

- **Renforcer le rôle des groupements de producteurs d'IG**, en particulier en ce qui concerne la réglementation de l'offre ;
- **Veiller à ce que les futurs plans stratégiques de la PAC prévoient un soutien approprié pour les groupements de producteurs d'IG**, notamment une aide financière pour les activités de certification et de promotion, pour les frais de fonctionnement des groupements de producteurs, pour l'évaluation ex ante et ex post de l'impact d'une IG enregistrée, pour la surveillance de l'application de la protection des IG enregistrées et pour les activités coordonnées et collectives visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement ;
- Assurer la crédibilité du système des IG et la confiance des consommateurs en **améliorant l'application de la législation et en harmonisant les contrôles dans les États membres** ;
- **Renforcer la protection** pour couvrir plus efficacement les tentatives de tiers d'abuser de la réputation des IG, y compris la protection contre tout enregistrement de mauvaise foi dans les noms de domaine de deuxième niveau ;
- **Améliorer la reconnaissance des consommateurs des logos des IG**, notamment en maintenant un budget important pour la promotion des systèmes de qualité de l'UE ;
- **Améliorer la transparence de la politique de qualité de l'UE et l'information des consommateurs**, en créant un outil en ligne permettant d'accéder plus facilement à des informations lisibles concernant le cahier des charges et les caractéristiques des produits ;

- **Assurer une majeure simplification et harmonisation de la politique de qualité de l'UE**, à savoir mettre en œuvre la simplification de la procédure de modification des cahiers des charges des produits, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables entre les différents États membres grâce à l'adoption de lignes directrices communes pour les autorités nationales compétentes ;
- **Vaincre le manque d'harmonisation entre les États membres** en prévoyant des formations destinées aux autorités nationales impliquées dans le processus d'enregistrement des IG et en publiant des lignes directrices de la CE sur l'interprétation du règlement sur les IG concernant les critères d'évaluation interne pour l'enregistrement et les modifications des IG ;
- **Clarifier les règles d'étiquetage des produits transformés utilisant une IG comme ingrédient ;**
- **Reconsidérer la place des IG dans la politique commerciale de l'UE**, en assurant systématiquement leur protection totale dans tous les accords bilatéraux et multilatéraux ;
- **Inclure les systèmes de qualité de l'UE dans l'approche stratégique de la CE en matière de R&I agricole**, en définissant des priorités spécifiques et en augmentant les financements et les appels à projets spécifiques pour renforcer leur contribution à la création de biens publics ;
- **Soutenir financièrement la création de nouvelles offres formatives pour former des experts** en IG ayant des connaissances sur les produits locaux et traditionnels, avec une approche multidisciplinaire transversale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Giulia Scaglioni, Chargée de mission: policyofficer@arepoquality.eu

Francesca Alampi, Chargée de mission: info@arepoquality.eu